

100

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48829

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu -
Avenant n° 2 au marché de travaux lot 1**

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 juin 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 25 mars 2019, 25 avril et 21 novembre 2022.

Exposé :

Lors de sa réunion du 31 octobre 2023, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n°2 relatif au lot n°1 « Désamiantage / Déplombage » notifié le 8 décembre 2022 auprès de la société DEMCOH (marché n°2022-0582), dans le cadre des travaux de restructuration du collège Georges Brassens sur la commune de Le Rheu.

Un premier avenant a déjà été passé et portait sur des prestations supplémentaires de désamiantage : dépose de produits amiantés complémentaires dans les zones infirmerie et sanitaires et retrait de canalisations enterrées sous dallage.

L'avenant n°2 porte sur les prestations complémentaires suivantes qui se sont avérées nécessaires :

- Lors des démolitions, une partie du ragréage existant s'est avérée contenir de la colle amiantée, non diagnostiquée lors des études. Une prestation complémentaire de désamiantage pour la dépose de matériaux contaminés est nécessaire.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 32 930 € HT soit 39 516 € TTC.

Cet avenant n°2 porte donc le montant du marché de 236 448,75 € HT (après avenant n° 1) à 269.378,75 € HT soit 323 254,50 € TTC.

Le montant cumulé des précédents avenants représente + 25,75 % du montant initial du marché (214 213,75 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché 2022-0582 relatif au lot 1, à passer avec la société DEMCOH pour un montant de 32 930 € HT soit 39 516 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231941V4

Pour extrait conforme